

Conseil communautaire  
Jeudi 24 septembre 2020

## Compte rendu

**Présents :**

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOULANGER Pierre-André, BOUR Laëticia (Suppléante de PHILIPPOT Claude), BOYER Béatrice, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, FOURNIER Laurent (Suppléant de CAVEL Olivier), GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MATHIS Marie-Anne, MITOUART Caroline, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PINCHON Didier (Suppléant de HALLIER Marie-Christine), RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, RINCHEVAL Johan, SERIN Denis, THIRAUT Damien, VANNOBEL Christian, VIANO Daniel, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël

**Mandat de procuration :**

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, COULBEAUT Béatrice par RAVAUX Martine, MOMEUX Pierre par LORAIN Alain

**Absents :**

ALLART Laurent, BOLLINNE Hervé, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, MAINRECK Estelle, MESSIEUX Lionel, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, VERHOESTRAETE Olivier, WIART Ben

Préambule

Le Président informe l'ensemble du conseil de la parution d'un ouvrage consacré aux producteurs locaux. Ce guide est une première pour la Champagne Picarde et ses producteurs. C'est un ouvrage de grande qualité, réalisé grâce à l'implication des auteurs Florence TABART et Audrey FAUVET en quelques semaines.

Un guide de l' élu intercommunal est également en cours d'impression. Il retrace l'ensemble des compétences de la Champagne Picarde, son fonctionnement, les projets en cours et à venir classés par thématique. Il sera remis aux élus lors de la journée « *Champicard' tour* » du 2 octobre et distribué ensuite à l'ensemble des conseillers municipaux des communes.

Le Président remercie Madame MITOUART, maire de Montaigu d'avoir organisé un rendez-vous avec l'entreprise AKUO, entreprise pionnière dans le domaine de la transition écologique. Leur proposition axé sur la consommation des énergies renouvelables locales propose de répertorier l'ensemble de nos bâtiments et espaces pour développer du photovoltaïque en lien la transition agricole et l'approvisionnement local. M MOUGENOT a été chargé du dossier.

4 réunions de présentation de la Champagne Picarde seront organisées à destination des conseils municipaux. Les communes pressenties sont Boncourt, Maizy, Variscourt et Goudelancourt - courant novembre 2020.

Piscine : les travaux avancent bien. L'objectif est que les bâtiments de l'extension soit " clos et couverts" pour Noël 2020.

Présentation d'Aurélien MOREAU : Nouvelle chargée de mission mobilité. Originaire de Chaudardes, elle a déjà travaillé à la Champagne Picarde en tant qu'animatrice. Elle sera chargée de la mise en œuvre, puis de l'animation et de la promotion des actions pour le développement de la mobilité douce

### **Présentation du schéma de mobilités par Alain WEHR**

A. WEHR présente le schéma de développement de la mobilité (cf. extranet) tout en précisant que les 5 prochains mois seront décisifs pour travailler en commission, mettre en œuvre les projets en se rapprochant des territoires voisins pour une meilleure cohérence.

Par ailleurs, une délibération sera proposée avant le 31 mars 2021 (pour délibération des communes avant le 30 juin) sur la prise de compétence « mobilités ». L'objectif est de préciser les domaines de mobilités qui seront sous compétence de la Champagne picarde et les volets qui resteront sous compétence du conseil régional (lignes régulières, scolaires)

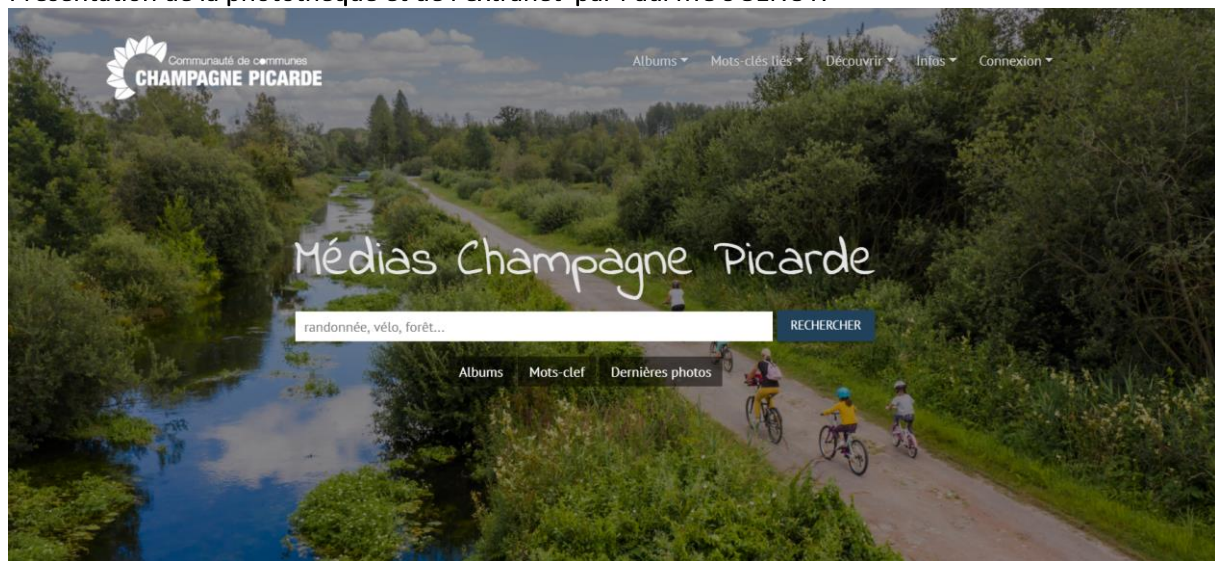
Mme MITOUART demande si RezoPouce ne crée pas de souci de responsabilité en termes d'assurances auto ?

Mr RASSIN demande si Rezo Pouce est uniquement une application smart phone ?

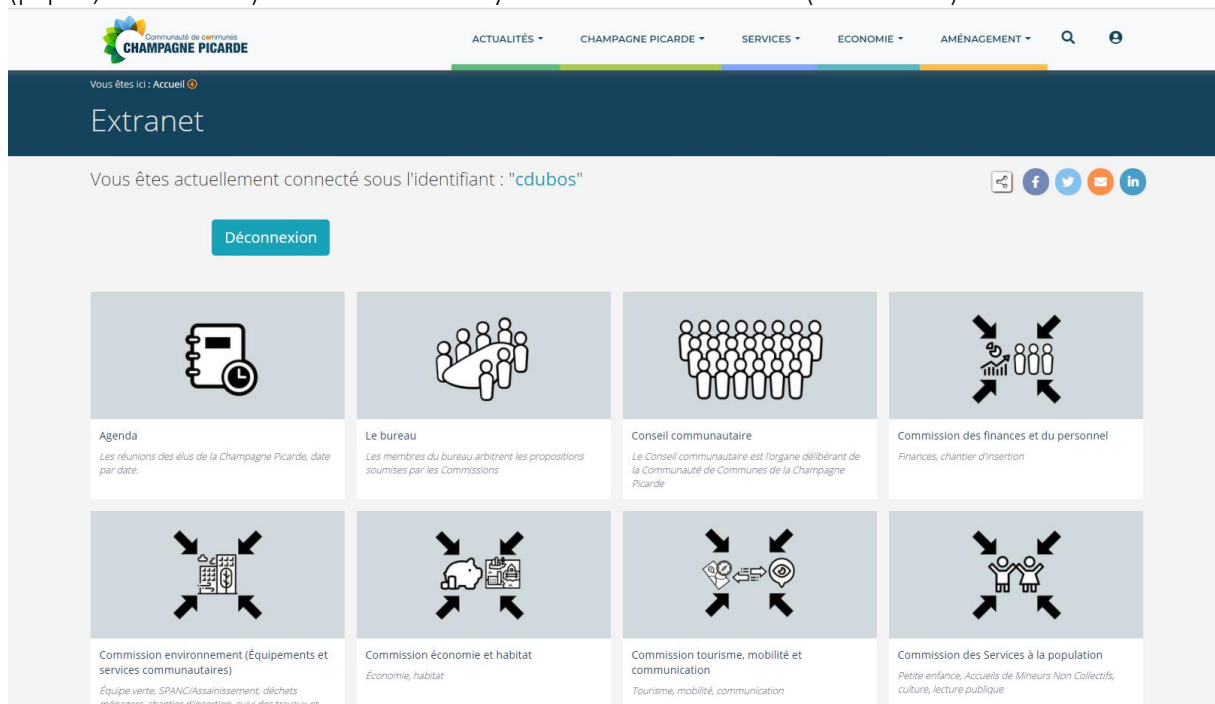
Florence TABART précise que Rezo Pouce fonctionne depuis plusieurs années sur certains secteurs ruraux en France, sans problème d'assurance. Elle précise que le dispositif n'est pas seulement une application. Chaque utilisateur reçoit un macaron à apposer sur son pare-brise. Des points d'arrêt et des panneaux sont prévus dans chaque commune, les réservations ne sont pas obligatoires, elles peuvent, le cas échéant, être faites par téléphone. Par ailleurs, des déclinaisons peuvent être proposées pour certaines catégories de public (personnes âgées) :

Le président précise que les actions mobilités seront très bien financées. Il faut seulement de la détermination, de la volonté pour mener des actions innovantes sur les mobilités.

## Présentation de la photothèque et de l'extranet par Paul MOUGENOT.



Suite à une mission photo réalisée par Sylvain PREMONT, photographe professionnel, une photothèque a été créée par F TABART qui a classé et "tagué" toutes les photos pour permettre de les retrouver et de les utiliser. Toutes les communes et les partenaires pourront utiliser ces photos pour leurs publications (papier, site internet). Un code sera envoyé à toutes les communes (semaine 40).



Afin de moderniser la communication avec les élus, la Champagne Picarde a développé un "espace élus" aussi appelé extranet ou intranet. Chaque maire ainsi que chaque secrétaire recevra un code d'accès. L'espace est accessible à partir du site internet de la champagne Picarde. Un agenda y répertorie l'ensemble des réunions qui feront l'objet de notification (rappel par SMS 24 heures avant la date prévue). Dans cet espace, on retrouve également tous les documents des commissions, les comptes rendus et une rubrique dédiée au prêt de matériels (tables, bancs, sono..) avec une convention pré-remplie et un agenda des disponibilités.



Florence TABART évoque également le projet de « Grainothèque » : échange de graines organisé dans les bibliothèques, certaines mairies et au Faitout.

Pierre-André BOULANGER, Vice-Président en charge des services à la population informe le conseil que les centres de loisirs de l'été se sont bien déroulés malgré le contexte et les contraintes inhérentes à la crise sanitaire. Les familles ont répondu présentes avec un taux d'occupation très satisfaisant, exception faite des 4-6 ans sur le site de Sissonne comme depuis 3 ans.

Près de 246 enfants ont été accueillis (cf. *extranet- bilan ALSH été 2020*)

Le Vice-Président précise qu'il s'est rendu sur chacun des sites pour constater la qualité éducative et la pertinence des activités pédagogiques.

Il indique, en lien avec les réflexions sur la mobilité, que l'auto-partage entre parents pourrait être encouragé afin d'éviter la mise en place parfois de 3 circuits de bus par centre, coûteux et peu écologique.

1. **Rétrocession et intégration au domaine public des réseaux d'eau et d'assainissement du de la ZAC du champ Rolland à Villeneuve sur Aisne**

La Champagne Picarde a réalisé au printemps 2020 des travaux complémentaires d'eau potable, d'assainissement et d'électricité, pour finaliser l'aménagement et la viabilisation des parcelles de la zone d'activités intercommunale du champ Rolland.

Concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement, respectivement de la compétence du syndicat des eaux de Guignicourt, d'une part, et de la commune de Villeneuve, d'autre part, il y a lieu de les rétrocéder afin qu'ils soient intégrés à leur domaine public et en assure la gestion dans le cadre de leurs compétences propres.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette rétrocession.

## **2. Attribution du marché Travaux - Multi accueil de Villeneuve sur Aisne**

La Champagne Picarde va engager la réhabilitation/extension de l'école PREVERT, mise à disposition par convention par la commune de VILLENEUVE sur AISNE, pour cette vocation. Le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération a été confié au cabinet d'architecture TDA.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des marchés suivants d'attribuer les marchés (10 lots)

Lot 01 TERRASSEMENTS -VRD <b>LA GRAND RUELLE :</b>	<b>86 153, 00 € HT</b>
Lot 02 DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE, FACADES <b>LORY CONSTRUCTIONS :</b>	<b>191 962,00€ HT</b>
Lot 03 CHARPENTE – COUVERTURE – ETANCHEITE <b>ROQUIGNY</b>	<b>145 891,14 € HT</b>
Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE <b>ZUCCARI :</b>	<b>77 598,64€ HT</b>
Lot 05 MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS -FAUX PLAFONDS <b>JC MEREAU :</b>	<b>178 387,99 € HT</b>
Lot 06 – ELECTRICITE –SSI <b>OMER FLAMAND :</b>	<b>60 096,50€ HT</b>
Lot 07 PLOMBERIE- – CHAUFFAGE - VENTILATION <b>NRJ :</b>	<b>73 303,93 € HT</b>
Lot 08 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS <b>DG CORPOBAT :</b>	<b>60 482,98€ HT</b>
Lot 09 TEST ETANCHEITE A L'AIR <b>CERTI MESURE</b>	<b>870,00€ HT</b>
Lot 10 EQUIPEMENTS SDE CUISINE <b>EVOLUTION</b>	<b>30 824,00€ HT</b>

Il est précisé à Monsieur MARLIER que les honoraires d'architecte (prestations confiées à TDA) ne sont pas intégrés dans cette délibération qui porte uniquement sur l'attribution des 10 lots travaux.



Monsieur Charpentier rappelle que le projet sera financé à 70% (CAF, DETR, conseil régional)

Monsieur RENARD regrette qu'il n'y ait pas plus d'entreprises du territoire.

La consultation a été publiée nationalement. Seule l'entreprise MEREAU a été retenue mais très peu ont répondu.

Monsieur CHAUPIN propose que la CC envoie un mail aux maires en cas d'appel d'offres afin de pouvoir relayer l'information auprès des entreprises locales.

Il est donné des précisions à Mme MITOUART sur le projet envisagé. Madame DUBOS indique que le bâtiment existant de l'ancienne école (270m<sup>2</sup>) avec l'extension sera de 479 m<sup>2</sup> comprenant une cuisine équipée aménagée inox pour le réchauffage des plats ainsi que les équipements nécessaires pour les 0/3 ans

Monsieur RASSIN se demande s'il n'y a pas un risque que les enveloppes augmentent et indique que 2600€/m<sup>2</sup> représente un ratio au m<sup>2</sup> élevé.

Monsieur CHARPENTIER précise que les élus ont déterminé les exigences de la construction pour l'accueil des enfants. Le projet répond aux exigences de la CAF. Le coût est raisonnable sachant qu'il intègre les options (charpente et toiture de l'existant notamment), les équipements spécifiques et les aménagements extérieurs

Patrick BARTELS confirme qu'il y a effectivement une grosse extension et une réhabilitation lourde de l'existant.

Le Président précise que toutes les entreprises étaient au-dessus des prix estimatifs. Cette hausse de 10 à 20% a été constatée sur plusieurs appels d'offres (post covid) par le maître d'œuvre. Le descriptif des travaux par l'architecte était très complet, il n'y aura pas de coûts supplémentaires

### **3. Ventes d'une parcelle – zone d'activités de SISSONNE**

Suite au transfert de compétences issu de la loi NOTRe, la Champagne Picarde est désormais propriétaire des terrains des zones d'activités initialement aménagées par les communes.

La Champagne Picarde a été sollicitée pour l'acquisition de terrains sur la zone d'activités de SISSONNE.

Le prix de cession de ces terrains est proposé sur la base de 5 € HT/m<sup>2</sup> sur cette zone.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la vente de la parcelle YM 166 pour une superficie de 5 000 m<sup>2</sup> à la SCI ICC CARLUY pour un montant de 25 000 € HT,

Monsieur RENARD remercie les élus pour leur participation à la commission "économie". Il existe beaucoup de sujets intéressants en cours : extension ZA de Villeneuve, acquisition de friches industrielles à étudier (SONOCASS, GEORGES), aides aux entreprises ...

Concernant les zones d'activités, le président précise qu'il a demandé un rapprochement entre Monsieur RENARD et les communes pour tenir informées ces dernières, des commercialisations et projets sur ces espaces.

### **4. Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées**

Le Code Général des Impôts dispose qu'il doit être créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale) faisant application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil Municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

La composition de la CLECT a vocation à être définie pour la durée d'un mandat, avec un renouvellement en même temps que les renouvellements des conseils communautaires et municipaux.

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire et un suppléant par commune membre.

M CHARPENTIER précise que cette commission est importante. Il n'y a qu'une réunion par an. Cette commission est obligatoire pour les CC en fiscalité professionnelle unique.

En cas de transfert de compétence, elle est chargée d'évaluer et de proposer au président de la Champagne Picarde, l'évaluation des dépenses transférées des communes, vers la communauté de communes, qui sera retranchée sur l'attribution de compensation des communes concernées.

#### **5. Désignation de la CIID**

Le président précise que cette commission est également obligatoire pour les CC en fiscalité professionnelle unique. Elle se réunit 1 fois par an. Elle est chargée d'examiner les bases des locaux professionnels des entreprises de la Champagne picarde. Elle est composée de contribuables (pas seulement des élus) .

Une première liste composée des élus volontaires est établie :

ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, MARLIER Francis, GANDON Bernard, NORMAND Alain, GILET Rémy, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, CHAUPIN Ludovic, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, REDMER Régine, RENARD Hubert, VIANO Daniel, WEHR Alain,

Elle devra être complétée pour proposer 40 noms de contribuables de la Champagne Picarde (20 candidats titulaires et 20 candidats suppléants). La DGFIP réduira cette liste à 10 titulaires et 10 suppléants

#### **6. Exonération de TEOM 2021**

Le conseil communautaire détermine « annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe. L'exonération nominative doit être approuvée annuellement par le conseil communautaire avant le 15 octobre de l'année pour être effective l'année suivante.

Les entreprises suivantes ont fourni les justificatifs de contrat justifiant qu'elles assurent par leurs propres moyens et à leurs frais la collecte de leurs déchets conformément au code de l'environnement. Elles ne bénéficient pas des prestations du SIRTOM.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'exonération pour 2021 des locaux industriels et commerciaux suivants :

<b>EXONÉRATION TEOM 2021 - LISTE DES ENTREPRISES CONCERNÉES</b>	

<u>ENTREPRISES</u>	<u>ADRESSES/PARCELLES</u>
SCI GEM (FG COUVERTURE)	5 routy des moutons 02820 MONTAIGU
CRISTAL UNION	la gloie des bas prés 02190 CONDE SUR SUIPPE
Association Aujourd'hui Et Demain (AED Sissonne)	9001 rue du 8 mai 1945 02150 SISSONNE
AISNE BATIMENT	0205 au dessus de la terrière 02350 GIZY 9001 au dessus de la terrière 02350 GIZY
EUURL JVI NEGOCE	5001F le bois binet 02350 SAINTE PREUVE
TP ORFANI	0002 rue de la cité 02190 CONDE SUR SUIPPE
SCI LES TORTUES ROYES (intermarché)	0024 rte de liesse
SAS CARREFOUR PROPERTY France	0003 rue pierre curtil 02190 GUIGNICOURT
SA SANEF	Le mont de nizy 02190 Juvincourt et Damary

Monsieur CHARPENTIER précise qu'il s'agit des exonérations TEOM pour 2021(et non 2020). la délibération est à prendre avant le 15 octobre de l'année en cours pour être effective l'année suivante. Il est précisé à M CALMUS que les locaux de l'EPHÈSE ne figurent plus dans la délibération d'exonération. il s'agit en effet de locaux classés H ( Habitation ) au sens des impôts. Seuls les bâtiments industriels et commerciaux peuvent bénéficier d'une exonération. L'EPHESE sera remboursé ultérieurement sur délibération en accord avec eux.

En réponse à Mr ALLUCHON, il est précisé que l'entreprise ORFANI n'est exonérée que pour une petite partie des bâtiments du site de Condé. Les bâtiments loués qui produisent des déchets ou qui ne justifient pas du contrat de collecte restent assujettis à al TEOM.

M CHARPENTIER précise que la SANEF a fait une demande pour la première fois pour 2021. Il s'agit des locaux de l'échangeur situé sur la commune de Juvincourt.

## 7. Création de 3 CDD accroissement d'activité

### PLUI – CDD -6 mois - 9 h semaine

FRANCIS MARLIER souscrit à l'idée de la nécessité d'informer mais ce recrutement semble prématuré sachant que les communes se sont opposées en 2019 au transfert automatique prévu par la loi, de la



compétence PLUI. Monsieur CHAUPIN trouve ce recrutement inutile estimant que la Champagne Picarde est capable d'informer sans recruter.

Le Président précise que le PLUI deviendra une compétence obligatoire en 2026 pour les EPCI. Le recrutement de cet agent répond à une mission d'information préalable de chaque maire pour pouvoir se prononcer le moment venu.

Cet agent sera chargé de faire de la de la pédagogie autour du PLUI et de rencontrer chaque commune avec le président. L'idée est de proposer en connaissance de cause, le transfert du PLUI en fonction des intérêts - ou pas- de la majorité des communes.

Le Président précise que la moitié du conseil est renouvelée, il semble important d'informer sur la vocation des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

M LORAIN et CHARPENTIER précisent que cette mission d'information est temporaire. Il s'agit d'un CDD (6 mois renouvelable une ou 2 fois). Cette mission auprès des communes nécessite une vraie expertise. La personne recrutée vient de la CC des Portes de la Thiérache. Madame ABRIAL a travaillé à la réalisation du PLUI( pendant 3 ans) et depuis 5 ans, instruit et fait vivre ce document. Elle dispose donc d'une expérience très intéressante sur le PLUI, à faire partager

Monsieur LORAIN précise que de nombreuses communes n'ont aucun document d'urbanisme. Il est nécessaires préalablement à toute décision éventuelle, que les tenants et aboutissants d'un tel document soient connus. Lors de la précédente mandature, on nous a reproché le manque d'information sur l'opportunité d'un PLUI.

Monsieur CHARPENTIER ajoute que la Champagne picarde est désormais couverte par un SCOT qui oblige les PLU a être compatibles : contraintes en termes de surface à ouvrir à l'urbanisation, densité des lotissements à construire. PLU ou PLUI, les prescriptions du SCOT s'imposent déjà.

L'avantage d'un PLUI serait également, pour toutes les communes, de bénéficier d'un réel service d'instruction (service commun de la Champagne picarde) alors que l'instruction actuelle par les services de la DDT s'étirole.

Monsieur ALLUCHON trouve totalement inutile d'embaucher un agent dédié alors même que la moitié des communes ne seront peut-être pas favorables.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (3 contre, 2 abstentions) le recrutement en CDD d'une chargée de mission sur le PLUI ( 9h /semaine)

#### Lecture publique CDD- 12 mois - 12 h /semaine

Suite au départ d'un agent titulaire (remplacé en décembre prochain par une embauche dans le cadre du contrat territoire lecture), il est nécessaire de recruter un agent en temps partiel pour l'exemplarisation et le catalogage des ouvrages du réseau des bibliothèques ainsi que pour assurer la « navette » hebdomadaire ( livraison des ouvrages réservés dans les bibliothèques du réseau) .

Le président précise que le coût du salaire chargé est de 585 € -/mois. Christelle DUPONT , déjà agent de Pontavert qui connaît, à la fois, le territoire et le fonctionnement de la bibliothèque en particulier les logiciels métier serait recruté .

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création du poste (CDD)- 12 h /semaine

#### Piscine (MNS) - CDD – 4mois -35 h/semaine

Suite au départ à la retraite de Monsieur YOLDI Gérald, MNS , il est proposé de recruter un CDD de 4 mois pour accroissement d'activité ( décembre à mars 2021) pour assurer l'ouverture de la piscine, (avant sa fermeture pour travaux en avril) . Un recrutement plus pérenne sur ce poste sera à prévoir pour la réouverture du nouvel équipement (fin 2021) .

le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création du poste ( CDD), 35 h/ semaine

S'agissant de G rald BAUTISTA, ancien technicien SPANC, le pr sident pr cise qu'il sera maintenu dans les effectifs pour assurer les petits travaux divers de maintenance. Il pourrait  galement  tre propos  aux communes des mises   disposition ponctuelles pour la r alisation de travaux.

## 8. Participation au fonds de relance Hauts de France (pr ts aux entreprises)

Courant avril 2020, la Champagne Picarde a mis en  uvre un dispositif d'aides exceptionnelles pour aider les entreprises   affronter la crise  conomique cons cutive au COVID.

Une enveloppe de 100 000  avait  t  d di e   des subventions directes aux entreprises du territoire.

Une autre enveloppe de 100 000   tait consacr e   des pr ts aux entreprises.

Le Conseil R gional propose d sormais un fonds de relance pour les entreprises de moins de 10 salari es. Ce financement sous forme d'avance remboursable a pour objectifs de renforcer la tr sorierie et d'accompagner la reprise d'activit .

Ce fonds de relance est g r  par Initiatives Aisne, association qui assure d j  la gestion des subventions et pr ts r serv s aux entreprises de la champagne picarde.

Sur sollicitation du Conseil R gional, il est propos  au conseil communautaire d'abonder le fonds de relance r gional   hauteur de 2   par habitant et de signer la convention avec le Conseil R gional. Cette participation est int gr e dans l'enveloppe initiale consacr e aux pr ts. Cette d pense int gre l'enveloppe de 100 000  d di e aux pr ts

Monsieur ALLUCHON s'oppose   cette participation en invoquant la m connaissance de l'organisme "Initiative Aisne". Il pr f rerait que la Champagne Picarde g re en direct, et que les pr ts aillent directement aux entreprises de notre territoire.

M CHARPENTIER pr cise que initiative Aisne existe depuis 20 ans. C'est un organisme compos  de professionnels comp tents pour juger des besoins financiers des entreprises. Notre enveloppe locale est g r e par Aisne initiatives. L'enveloppe r gionale est  galement confi e   cet organisme. Sur cette enveloppe r gionale, le pr sident pr cise que toutes les entreprises des Hauts de France peuvent en b n ficier mais que la quasi-totalit  des intercommunalit s ont particip    ce fonds et que le conseil r gional l'abonde largement en contrepartie.

Hubert RENARD propose que les maires soient inform s du dossier de pr ts ou de subventions avant passage en comit  Aisne initiatives.

Il est pr cis    Mme MITOUART que ce fonds d'aide int gre plan de relance r gional, pr sent  par X BERTRAND.

Le conseil communautaire approuve   l'unanimit  la participation au fonds de relance r gional pour un montant de 42 766  .

## 9. Demandes de Subvention

### - Piscine

Les subventions pour la piscine ont  t  sollicit es sur la base d'un co t d'op ration (ma trise d' uvre et travaux) pr visionnel de 3 600 000   HT.

Le co t d finitif de l'op ration, suite   l'attribution des march s de travaux par d lib ration du conseil communautaire et la r  valuation des frais de maitrise d' uvre, est finalement   **4 350 993,22   HT**

Un financement de l'Etat (DETR)  tait pr vu sur 3 ann es de 2019   2021 ( 3 x 300 000 )

Le conseil communautaire   l'unanimit , sollicite une subvention compl mentaire de 339 124   pour le financement de la piscine. L'autofinancement apport  par la Champagne Picarde sera de 30 % (1 305 297 ,97  )

### - Mobilit s

La Champagne Picarde a  labor  un **sch ma directeur de mobilit  durable**. Ce dernier doit encore  tre valid  par les nouveaux  lus communautaires. Une prise de comp tences " mobilit s " est pr vue d but 2021.

Dans le cadre de ce schéma directeur, la Champagne Picarde a toutefois défini des orientations prioritaires faisant consensus et des actions à engager à très court terme. Ces actions « mobilités » peuvent bénéficier de crédits dans le cadre du Plan de Relance qui en fait une thématique prioritaire. Il est donc proposé de solliciter les subventions de l'état au taux maximum pour la mise en œuvre de premières actions liées à la mobilité :

- l'aménagement et la matérialisation d'aires de covoiturage sur la Champagne Picarde en privilégiant des parkings existants (gares, centre bourgs, RD majeures)
- L'installation d'abris vélos sécurisés avec rechargement vélos électriques (2 à 8 places) sur les aires de covoiturage
- acquisition de vélos bus (vélos électriques collectifs de 8/10 places) pour développer dans les bourgs, une nouvelle mobilité scolaire en concertation avec les parents et l'éducation nationale
- promotion du vélo électrique avec l'acquisition d'un parc de vélos électriques pour mise à disposition : site touristique principaux,

Le conseil communautaire sollicite à l'unanimité une subvention de l'Etat au taux maximum sur la base des dépenses liées au développement des mobilités douces en Champagne Picarde, estimées à 413 074,69 € HT.

Monsieur BARTELS se demande comment fournir des factures de 400 000 € pour 2020 en si peu de temps. Mr RASSIN pense que le projet sur la mobilité aura du intégrer la mobilité des personnes âgées. M.CHAUPIN rappelle que certains membres de la commission avaient un avis réservé sur le développement du vélo bus.

Monsieur CHARPENTIER précise que ce dossier bénéficiera des aides d'Etat dans le cadre du plan de relance national. La transition écologique et la mobilité sont des axes prioritaires. Il est nécessaire que les dossiers soit prêts à être engagés, des factures seront nécessaires pour 2020 pour justifier cet engagement. En contrepartie, le taux d'intervention de l'État pourrait être 80% de la dépense HT. Toutes les dépenses ne pourront pas être engagées en 2020 : nécessité de préciser l'adhésion au vélo-bus, obligation d'appel d'offres pour certaines prestation mais une partie des dépenses pourront et devront l'être (acquisition vélo et abri vélo, panneaux rézo pouce

Sur les personnes âgées, Florence TABART précise cette problématique figure au plan de déplacement, *Rezo Pouce* peut connaître un développement spécifique pour s'adapter à cette demande.

#### **10. Election la commission d'appel d'offres**

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire procède à l'élection de la commission d'appel d'offres composée du président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants

Titulaires : BARTELS , RAVAUX, ALLUCHON, GANDON , NORMAND  
Suppléants : CHAUPIN, RASSIN, MARLEIR, WEHR, DUCATILLON

#### **11. Décision Modificative Budget Principal**

Le conseil communautaire VALIDE à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

DM 1 : Virement de crédits section Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

**Dépenses**

Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée

458 – Opérations sous mandat

Article 4581 Dépenses sous-mandat ..... + 823 000,00 €

Par prélèvement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Article 4581 Dépenses sous-mandat ..... - 823 000,00 €

**Recettes**

Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée

458 – Opérations sous mandat

Article 4582 Recettes sous-mandat ..... + 823 000,00 €

Par prélèvement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section

Article 4582 Recettes sous-mandat ..... - 823 000,00 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 1321 Etat et Etablissements nationaux ..... + 658 400,00 €

Par prélèvement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Article 1381 Etats et Etablissements nationaux ..... - 658 400,00 €

DM2 : Travaux réhabilitation de la Piscine - Intégration des frais d'études – Opération d'ordre

BUDGET PRINCIPAL

**Section d'investissement**

**Opération d'ordre**

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Dépenses

Article 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » .... + 182 400,00 €

Recettes

Article 2031 « Frais d'études » ..... + 182 400,00 €

## 12. Mise à jour tableau des effectifs

Depuis la dernière mise à jour du tableau des effectifs en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, divers mouvements du personnel ont eu lieu au sein de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire valide le tableau des effectifs de la Champagne Picarde comme suite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 intégrant les modifications suivantes :

- Création d'1 poste d'attaché territorial, catégorie A (concours obtenu par A. FAUVET)
- Maintien du poste de rédacteur principal pour le recrutement en cours pour coordination lecture publique (charlotte MAUZE, initialement en contrat de projet possède ce grade)

- Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (retraite G. POTET)
- Suppression d'un poste Adjoint Administratif (démission de JM POTARD pour signature d'un contrat de projet)

L'organigramme complet des services (avec les photos) est consultable sur site de la Champagne picarde

### **Questions diverses**

Le président informe de la réglementation concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciaux des maires vers le président de l'EPCI pour les domaines de compétences de la Champagne Picarde. En cas d'opposition écrite, d'un maire, le président renoncera au transfert sur l'ensemble des communes et pour tous les domaines

Le président rappelle qu'à la demande de certains maires, et vu les besoins, un service commun de secrétaire de maires sera étudié

La séance est close à 21h00.

**Le président  
Alain LORAIN**